

(17)/19

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

PERMETTEZ-MOI DE VOUS FÉLICITER DE VOTRE ACCESSION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL POUR LE MOIS DE MAI, ET DE REMERCIER VOTRE PRÉDÉCESSEUR, L'AMBASSADEUR KEATING, DE SA DIRECTION ÉNERGIQUE ET EFFICACE DES TRAVAUX DU CONSEIL EN AVRIL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

TRENTE ET UN MOIS APRÈS LE RENVERSEMENT DU PRÉSIDENT DÉMOCRATIQUEMENT ÉLU D'HAÏTI, LE RÉVÉREND PÈRE JEAN-BERTRAND ARISTIDE, LA SITUATION EN HAÏTI EST SOMBRE. LES EFFORTS VISANT À METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE L'ÎLE DES GOUVERNEURS, NÉGOCIÉ IL Y A PRESQU'UN AN, PRÉVOYANT LE RETOUR DU PRÉSIDENT ARISTIDE ET LA RESTAURATION DE LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI, SE TROUVENT DANS UNE IMPASSE.

ENTRETEMPS, LES ABUS DES DROITS DE LA PERSONNE DEMEURENT RÉPANDUS ET SE SONT INTENSIFIÉS DURANT LES DERNIÈRES SEMAINES. DES GROUPES DE CIVILS ARMÉS INTIMIDENT LEURS COMPATRIOTES HAÏTIENS AVEC IMPUNITÉ. LES DROITS POLITIQUES ET CIVILS DE LA POPULATION SONT BAFOUÉS. LA SITUATION HUMANITAIRE CONTINUE DE SE DÉTÉRIORER. LES AUTORITÉS MILITAIRES RESPONSABLES DU COUP D'ÉTAT DE 1991 SONT TOUJOURS EN PLACE, LE PRÉSIDENT ARISTIDE N'EST PAS RETOURNÉ ET LE PEUPLE HAÏTIEN CONTINUE À SOUFFRIR. BREF, L'ESPÉRANCE DE STABILITÉ ET DE DÉMOCRATIE ENVISAGÉE PAR L'ACCORD DE L'ÎLE DES GOUVERNEURS NE S'EST PAS CONCRÉTISÉE.

MON GOUVERNEMENT A CONCLU, IL Y A PLUSIEURS MOIS, QUE DES MESURES PLUS FERMES DEVAIENT ÊTRE ADOPTÉES AFIN DE RÉSOUDRE L'IMPASSE. LA CLÉ DE LA RÉOLUTION DE LA CRISE HAÏTIENNE DEMEURE LE RESPECT PAR LES AUTORITÉS MILITAIRES DE LEURS OBLIGATIONS EN VERTU DE L'ACCORD DE L'ÎLE DES GOUVERNEURS. LES SANCTIONS EXISTANTES, IMPOSÉES DE NOUVEAU EN OCTOBRE, SE SONT RÉVÉLÉES INSUFFISANTES À CETTE FIN.

C'EST POURQUOI LE CANADA CO-PARRAINE LE PROJET DE RÉOLUTION QUE VOUS CONSIDÉREZ AUJOURD'HUI. CETTE RÉOLUTION IMPOSE À LA FOIS UN EMBARGO COMMERCIAL EXHAUSTIF ET UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES VISANT SPÉCIFIQUEMENT LES AUTORITÉS MILITAIRES ET AUTRES PARTISANS DU COUP D'ÉTAT DE 1991. MON GOUVERNEMENT EST CONVAINCU QU'IL S'AGIT LÀ DU SEUL MOYEN DE FORCER LES AUTORITÉS MILITAIRES À RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS.

A CET ÉGARD, JE DÉSIRE SOULIGNER QUE LA RÉOLUTION INDIQUE CLAIREMENT QUE LES SANCTIONS NE SERONT PAS COMPLÈTEMENT LEVÉES AVANT QUE LE PRÉSIDENT ARISTIDE SOIT DE RETOUR EN HAÏTI.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS DÉJÀ EN PLACE, AINSI QUE DES NOUVELLES MESURES CONTENUES DANS CETTE RÉOLUTION, DÉPEND DE LEUR RESPECT INTÉGRAL PAR TOUS LES ÉTATS. LE CANADA, AINSI QUE